

**Poher**  
communauté



**Poc'hêr**  
kumuniezh

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du  
service public d'élimination des déchets**

**Année 2017**

Le rapport annuel qui suit, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

# **A- PRESENTATION GENERALE DU SERVICE**

## **COMPETENCES ET SERVICES - HISTORIQUE**

La Communauté de communes du Poher a été créée en 1994. De 1994 à 2001, le service public d'élimination des déchets (SPED) était assuré :

- Par Carhaix sur son territoire, avec 2 bennes à ordures ménagères et son propre personnel ;
- Par un syndicat mixte de voirie et d'élimination des déchets sur les autres communes.

Le SPED était financé par la TEOM à Carhaix et par la REOM pour les autres communes.

La Communauté de communes du Poher acquiert la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » par délibération du 20 septembre 2000, validée par arrêté préfectoral du 21 décembre 2000.

La compétence « Traitement » est déléguée au Syndicat Intercantonal de Répurgation du Centre Ouest Bretagne (SIRCOB). Cette compétence comprend la prise en charge de l'ensemble des déchets (Ordures ménagères résiduelles OMr, Recyclables secs des ordures ménagères RSOM (matériaux issus de la collecte sélective), déchets apportés en déchèterie. La collecte des déchets autres que les ordures ménagères est également assurée par le SIRCOB au travers de la déchèterie de Kervoazou à Carhaix.

Les principales étapes de la réorganisation du service de collecte ont été :

- 2001 : reprise du matériel et du personnel de la ville de Carhaix et du syndicat mixte ;
- 2001 : lancement de la collecte sélective avec l'ouverture d'un poste d'emploi-jeune et le recrutement de 10 intérimaires sur 3 semaines au sein de la CC du Poher, et d'un ambassadeur du tri recruté au niveau du SIRCOB ;
- 2001 : généralisation de la collecte sélective en sacs jaunes et en mélange (tous matériaux sauf le verre) et retrait de la majorité des aires grillagées des plastiques. Mise en place de cages pour le dépôt des sacs jaunes dans les secteurs campagnes ;
- 2002 : mise en place de la TEOM sur l'ensemble du territoire ;
- 2003 : instauration de la redevance spéciale pour les établissements publics ;
- 2004 : extension de la redevance spéciale aux campings ;
- 2009 : la maison de retraite est soumise à la redevance ;
- 2009 : réalisation d'une étude d'optimisation globale conduisant à mettre en œuvre entre 2010 et 2012 les actions suivantes :
  - ✓ Diminution de la fréquence de collecte (du C2 au C1 sur Carhaix et du C5 au C4 sur le centre-ville)
  - ✓ Mise en place d'une collecte des cartons des professionnels
  - ✓ Mise en place d'une redevance spéciale des établissements privés produisant plus de 1400 l/semaine.

Le conseil communautaire, le 30 juin 2016, a validé le principe de mise en œuvre d'une expérimentation de la tarification incitative sur la commune Test de Poullaouen en 2017.

Convaincue de la réussite d'un tel projet, Poher communauté a souhaité réaffirmer son engagement en garantissant à terme la mise en œuvre de la tarification incitative sur l'ensemble du territoire communautaire avec une phase Test sur la commune de Poullaouen.

Compte tenu des enjeux de ce projet, le conseil communautaire du 29 juin 2017 a décidé de solliciter les financements auprès de l'ADEME pour la mise en œuvre de la tarification incitative sur l'ensemble du territoire d'ici 5 ans à compter du démarrage du projet.

## Zoom sur le projet de Redevance incitative : l'expérimentation à Poullaouen

Le 29 juin 2017, le conseil communautaire a délibéré sur la mise en œuvre d'une Redevance Incitative, appliquée sur l'ensemble du territoire communautaire avec au lancement une phase TEST sur la commune de Poullaouen.

L'organisation technique retenue est une collecte généralisée en bacs individuels pucés pour les ordures ménagères (OMr) et le maintien des sacs jaunes pour les recyclables (TRI) avec une collecte bimensuelle (C0.5) pour les 2 flux (la mise en place de bacs jaunes est également à l'étude).

Le principe de facturation retenu est celui d'un abonnement rattaché au volume du bac choisi (120 ou 240 l) avec intégration de l'activité saisonnière de l'établissement collecté, et avec une modulation complémentaire en fonction du nombre de levées. Le montant de la redevance est égal à la somme de la part fixe et de la part variable :

- Part fixe : abonnement annuel au service qui dépend du volume du bac et qui comprend 12 levées de bacs.
- Part variable : facturation du flux OM résiduelles (sac noirs) sur la base du nombre de levées réalisées. Tarif dégressif si moins de 26 levées réalisées.

Planning envisagé de la mise en œuvre de l'expérimentation :

- 2017 à début 2018 : mise en place et organisation des moyens humains, techniques et financiers nécessaires à l'expérimentation sur la commune de Poullaouen
- 2ème semestre 2018 : relevé des consommations sur Poullaouen et envoi facturation à blanc en septembre 2018 (facturation sur 4 mois : comparaison mai/aout 2017// même période 2016 sur la base de la grille tarifaire proposée par l'APAVE si confirmée par le bureau avant mise en œuvre en 2018)

Début 2018, une nouvelle organisation va se mettre en place : elle consiste en la mise à disposition d'un bac individuel équipé d'une puce électronique à l'ensemble des foyers de Poullaouen.

La comptabilisation du nombre de présentations du bac à la levée permettra aux habitants de la commune de connaître ce qu'ils auraient payé avec la redevance incitative. Pendant toute la durée de l'expérimentation, le mode de facturation existant (TEOM) se poursuit.



Dans le cadre de l'expérimentation de la tarification incitative sur la commune de Poullaouen, Poher communauté a recruté un animateur du tri et de la prévention des déchets en aout 2017.

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées à Poher communauté, il a en charge de réaliser des supports de communications et d'animer une vraie campagne de promotion auprès de la population de l'ensemble du territoire, notamment dans le cadre de l'acceptation du projet de tarification incitative et la réalisation de l'enquête de dotation des bacs sur Poullaouen d'octobre à janvier 2018.

## ORGANISATION ACTUELLE DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS

Sur Carhaix, **la collecte des Ordures ménagères résiduelles** s'effectue en porte à porte en bacs individuels de 120 litres (2 personnes) ou 240 litres (4 personnes).

Les autres communes sont collectées par points de regroupement avec la mise à disposition de bacs roulants de 700 à 1000 litres. Cette organisation se justifie actuellement par la maîtrise des coûts de collecte.

**La collecte sélective** s'effectue en bi-flux :

- Le verre est collecté dans des colonnes aériennes d'apport volontaire réparties sur le territoire (62 colonnes). La communauté sous-traite la collecte auprès de la société Le Goff de Quimper qui utilise une grue pour effectuer les levées. Le verre est ensuite valorisé par la société Saint-Gobain.
- Les déchets d'emballages ménagers recyclables (les briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, journaux revues magazines, carton, emballages en acier, et aluminium) sont déposés dans les sacs jaunes translucides mis à disposition par Poher communauté puis collectés soit en porte-à-porte (Carhaix) soit en regroupement dans des aires grillagées.

**Les déchets fermentescibles compostables :**

Plus de 30% des déchets ménagers sont des déchets fermentescibles qui se décomposent naturellement : marc de café, épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, restes de repas hors produit animal. En les mélangeant aux tontes de pelouse, feuilles mortes, on peut obtenir en quelques mois un beau compost utile au jardin ou à la confection de jardinières.

Pour favoriser cette pratique, Poher communauté propose aux foyers du territoire des composteurs individuels à prix réduit (15€ pour un 300l, et 30€ pour un 600l). **A titre indicatif, 19 composteurs de 300l, 3 composteurs de 600l et 15 bio seaux ont été vendus en 2017 pour un montant total de 420€.**

La collecte des autres déchets ménagers et assimilés est assurée par la déchèterie de Kervoazou située à Carhaix. Cet équipement est géré par le SIRCOB, syndicat de traitement des déchets regroupant 74 communes et est accessible aux habitants et aux professionnels du canton de Maël Carhaix et à ceux de Poher Communauté.

**Les déchets à déposer en déchetterie** (ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00)

Les habitants de Poher communauté ont accès gratuitement à la déchetterie de Kervoazou à Carhaix, dont la gestion est assurée par le SIRCOB. Un agent de déchèterie indique aux usagers les lieux de dépôts sur le site.

Les déchets qui peuvent être déposés en déchetterie sont :

- Les encombrants : matelas, moquette, plâtre...
- Les incinérables : objets en plastique, cartons souillés, .....
- Les bois
- Les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) : téléviseur, électroménager...
- Les gravats : briques, terre, vaisselle, vitres, pots cassés...Pas de plâtre
- Les cartons propres vidés et pliés
- Les journaux magazines
- Les verres
- Les déchets verts : tontes de pelouse, taille de haies...
- Les ferrailles
- Les batteries de voiture
- Les DMS (déchets ménagers spéciaux) : pots de peinture, vernis, piles, solvants.....
- Les huiles moteurs et les huiles végétales
- Les ampoules recyclables, néons, tubes fluorescents
- Les vêtements
- **Les DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux) : aiguilles de seringues...conditionnées en boîte spéciales à prendre en pharmacie lors de l'achat des médicaments**
- Les amiantes liées sous « certaines conditions »
- Cartouches d'encre imprimantes
- Capsules Nespresso
- un box est réservé pour les déchets à transférer en ressourcerie.

Pour les volumes importants, il est préférable de prendre contact avant avec la déchèterie.

**Les déchets à déposer en ressourcerie :**

La Ressourcerie Ti Récup' collecte les objets dont vous souhaitez vous débarrasser. Ils sont réparés en ateliers puis revendus à petits prix dans le magasin.

Sont collectés : Bibelots, objets de décoration, vaisselle, jardinerie, livres, CD, DVD, articles de sport, meubles, puériculture, petit et gros électroménager, textile.

Plusieurs modes de collecte :

- En apport volontaire directement à la Ressourcerie située rue de la Villemarqué, zone artisanale de Saint-Antoine (29270) ouvert du mardi au samedi de 14h00 à 18h00
- En déchèteries de Carhaix, située à Kervoazou ou des containers Ti Récup' sont installés, du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

**La collecte des cartons pour les professionnels**

Une collecte des cartons spécifique aux commerçants, artisans et industriels du centre-ville et des zones économiques de Carhaix a été mise en place. Elle vise à recycler l'ensemble des cartons générés par l'activité des professionnels. Elle a lieu **tous les mercredis matin**. Les cartons collectés sont directement envoyés au centre de tri de Glomel.

Les cartons doivent être pliés et placés dans des conteneurs à couvercle jaune d'une capacité maximale de 1100 litres. Pour les commerçants de la grande rue qui ne disposent pas de conteneur, les cartons sont sortis le jour même de collecte avant le passage de la benne afin d'éviter leur détérioration par les intempéries.

Le ramassage des cartons des professionnels a permis de collecter 91.78 tonnes de cartons.

Le traitement des Ordures ménagères résiduelles est assuré par incinération dans une installation sous maîtrise d'ouvrage du SIRCOB. Le centre de tri, situé à Glomel, est également propriété du SIRCOB.

Outres les recettes d'exploitation (ventes de matériaux, soutiens des éco-organismes), le financement du service est assuré par une taxe d'enlèvement des ordures ménagères - TEOM. Les professionnels bénéficiant du service public contribuent à son financement au travers du paiement d'une redevance spéciale dès lors que leur production d'ordures ménagères dépasse 1 400 litres par semaine. Les professionnels soumis à la Redevance spéciale sont exonérés, le cas échéant, de la TEOM.

### Les ressources humaines

Effectifs :

- 1 agent qui assure la gestion et l'encadrement (20%ETP)
- 1 agent ETP qui assure la coordination du service
- 14 agents à la collecte OM et TRI
- 1 agent en charge de l'animation sur le tri et la prévention des déchets recruté en aout 2017.

## B- LES INDICATEURS TECHNIQUES

### LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Tonnage d'ordures ménagères 2017	Ratio 2017 (Kg/hab/an)	Tonnage d'ordures ménagères 2016
4176.18	240	4209.32

On peut noter que le volume global des déchets incinérés est en légère baisse. Les 4176,18 T incluent les refus de tri (64.447 T).

Depuis l'instauration de la redevance spéciale (RS) en janvier 2011, les entreprises et administrations qui produisent plus de 1400 litres par semaine, doivent régler une redevance établie en fonction du poids de déchets produits. Ce dernier est calculé sur la base de trois pesées effectuées au minimum dans l'année. **La collectivité peut ainsi répartir plus équitablement la prise en charge du coût de collecte selon les catégories d'usagers.**

Suite aux bilans des pesées effectuées au cours de l'année 2017, le tonnage total des déchets collectés auprès des entreprises est de 131.24T et le tonnage total de déchets collecté auprès des administrations est de 361.61T.

### LA COLLECTE SELECTIVE

**1<sup>er</sup> flux : Les déchets d'emballage ménagers recyclables** collectés sont les multi matériaux (Multi) collectés en sacs jaunes, et les emballages ménagers recyclables (EMR) correspondant au carton et les journaux magazines revues (JMR).

Il faut distinguer les matières entrantes au centre de tri, les matières finalement valorisées après tri manuel et les refus de tri. Les refus de tri sont les matières ne pouvant être ni recyclées ni vendues aux repreneurs. Ils sont expédiés à l'incinération pour y être valorisés sous forme d'électricité.

### Quantité de matériaux collectés et entrants au centre de tri (en tonnes) :

Matériaux	Tonnage 2017	Tonnage 2016
EMR	189.92*	178.84
JMR déchetterie	24.98	32.28
<b>Multi matériaux</b>	<b>619.12</b>	654.04
TOTAL entrants	834.02	869.72

\*Les 189.92 T de cartons collectés comprennent 98.14T de cartons issus de la déchetterie de Carhaix et 91.78T de cartons issus de la collecte réalisée auprès des professionnels le mercredi matin.

**La quantité de déchets d'emballage ménagers recyclables triée a diminué depuis 2016.** Le tonnage des JMR collecté en déchetterie a diminué de 22% par rapport à 2016.

### Détail des tonnages produits par matériau dans le flux multi matériau entre 2016 et 2017 :

Matériaux	Tonnages 2017	Tonnages 2016
Acier	29.29	37.25
Alu	2.6	1.83
Cartons	309.24	299.62
Briques	12.38	12.45
Plastiques	81.19	86.57
Sacs usagés	16.17	16.77
JMR	316.58	344.94
Refus	64.24	70.27

**Le tonnage des journaux magazines collecté dans les sacs jaunes continue à diminuer depuis la mise en place des collectes organisées par les écoles (baisse de 8% par rapport à 2016).** En 2017, 44T 70 de journaux magazines ont été collecté par les écoles et repris par CELLAOUATE.

**Le tonnage des bouteilles plastiques collectées a diminué suite à la mise en place de la collecte dans le kiosque installé par RECO sur le site de E Leclerc.**

**Le taux de refus sur la production totale réalisée est de 7.72 % en 2017 pour 8 % en 2016.**

### 2<sup>ème</sup> flux : le verre

Comparaison des tonnages entre 2016 et 2017 pour le verre :

Matériaux	Tonnage 2017	Ratio 2017 (kg/hab/an)	Tonnage 2016
Verre	674.15	38.7	674.76

**On peut noter que la quantité globale de verre collecté a stable depuis 2016.**

## LES PERFORMANCES ACTUELLES DU SERVICE DE COLLECTE DE DECHETS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DU PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX EN FINISTERE (PDND)

En 2017, 11 543 tonnes de déchets tous flux ont été collectées sur le territoire de Poher communauté soit 664 kg/hab/an (pop DGF 2017 :17384 hab).

	Poher communauté Données 2017		Données 2016	Objectifs du PDND à 2018
	Tonnage	Kg/hab DGF/an	Kg/hab DGF/an	Kg/hab DGF/an
<b>*OMR incinérés</b>	4176	<b>240</b>	242	<b>188</b>
<b>*RSOM</b>	619	<b>36</b>	38	<b>55</b>
<b>Verre</b>	674	<b>39</b>	39	<b>49</b>
<b>Total (OMR + RSOM + Verre)</b>	5469	<b>315</b>	318	<b>292</b>
<b>Cartons déchèterie</b>	88	18	9	<b>5</b>
<b>Ferraille</b>	264	15	14	<b>8</b>
<b>Encombrants</b>	766	44	43	<b>31</b>
<b>Incinérables</b>	411	24	21	<b>22</b>
<b>Bois</b>	607	35	32	<b>15</b>
<b>Déchets verts</b>	2277	<b>131</b>	175	<b>148</b>
<b>Gravats</b>	800	<b>46</b>	44	<b>85</b>
<b>Autres flux déchèterie</b>	861	<b>50</b>		
<b>Total déchèterie</b>	6074	<b>349</b>		
<b>Total Déchets ménagers et assimilés</b>	11543	<b>664</b>		

\*Légende :

OMR : ordures ménagères résiduelles

RSOM : recyclables secs issues des ordures ménagères

Les objectifs à atteindre pour 2018 fixés par le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Finistère d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés sont de 104 kg/hab/an pour les RSOM et verre, et de 188 kg/hab/an pour les OMR.

**Nous pouvons constater que nous sommes en dessous de l'objectif pour le tonnage global RSOM de 35% et 21 % pour verre, et que des efforts restent à faire pour réduire le tonnage des OMR d'environ 52 kg/hab/an.**

**La mise en place d'une tarification incitative peut impulser une baisse de production des OMR en permettant d'individualiser la comptabilisation de la production de déchets des foyers rendant tous les administrés acteurs de cette réduction.**



## **C- LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS**

### **LES DEPENSES**

#### **A. Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement du budget de collecte des déchets arrêtées au compte administratif 2017 s'élèvent à **2 110 479.44 €** (+9.73% par rapport à 2016) soit 127.9 € /hab. en 2017 au lieu de 117 €/ hab. en 2016. Deux postes importants de dépenses se distinguent au sein de ce budget :

##### **\* Les prestations de service**

Les prestations de services, qui correspondent au traitement des ordures ménagères (SIRCOB) s'élèvent à **984 361 €**.

La participation au SIRCOB pour **l'exploitation du centre de tri** passe de 149 899 € en 2016 à 217 988 € en 2017, les refus de tri augmentent légèrement, ils passent de 5 653 € en 2016 à 6855 € en 2017.

Le **coût de la tonne incinérable** n'a pas évolué depuis 2016, il est de 98.34 € H.T. Pour rappel, il avait baissé de 102 € HT à 98.34 € HT en 2016.

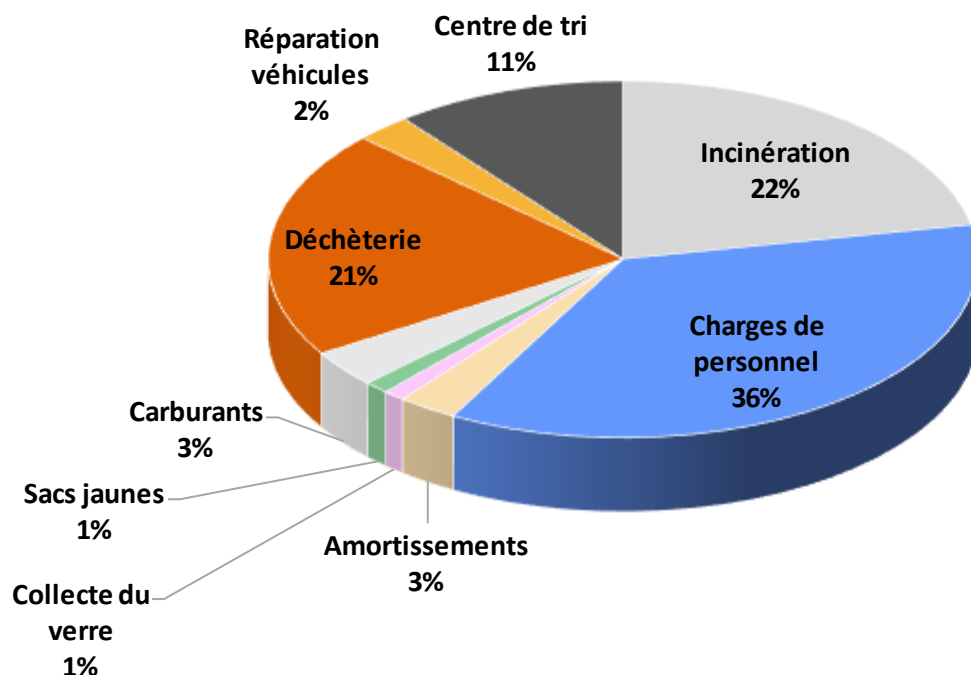
Le montant des **avances** faites au SIRCOB **pour l'incinération** des déchets évolue peu en 2017, il passe de 450 940.96 € en 2016 à 451 377.67 € en 2017.

Le **coût de fonctionnement de la déchèterie** a augmenté de 57 245.20 € en 2017, après avoir baissé de 8 571.11 € en 2016, il passe ainsi à 426 881.13 € contre 361 064.82 € en 2016 et 369 635.93 € en 2015. Cette augmentation est due à la régularisation du 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2017, d'un montant de 75 568.70 €.

##### **\* Les charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent à **738 305.08 €** (699 552.72 € en 2016) représentant 34.98% des dépenses de fonctionnement, contre 36.37 en 2016. L'augmentation vient de mises à dispositions de personnel de 2016 payées sur 2017 (39K€).

## CA 2017 - REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



### B. Investissement

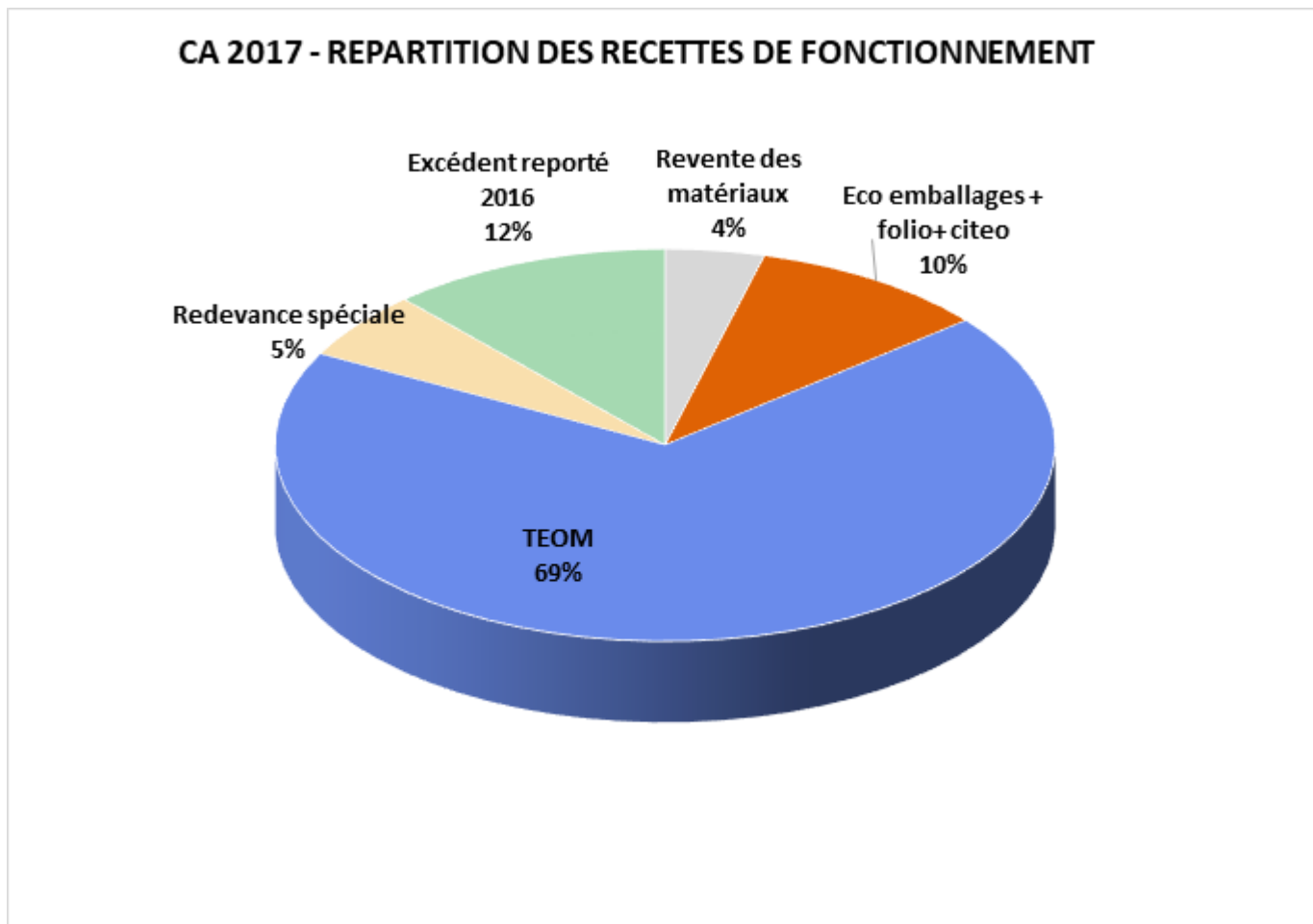
En 2017, il s'agissait du remboursement du capital de la dette (10 K€), de l'achat d'un véhicule d'occasion (18 K€), des aires grillagées et des conteneurs (7 K€), d'un karcher, d'un GPS et de mobilier (8 K€), pour un coût total de 43 K€.

## LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2017 s'élèvent à **1 977 676.10€** et à **2 235 406.10€** avec le solde reporté, représentant une diminution de 2.16 % par rapport à 2016.

Cette baisse résulte de la baisse des remboursements d'arrêts maladie (-13 K€), d'une diminution des contributions au budget principal pour la mise à disposition de personnel (-18 K€), d'une diminution de la TEOM (16 K€). Les recettes liées à la valorisation des déchets augmentent de 11 K€. D'autres recettes varient également de manière non significative.

## Les principales recettes de fonctionnement :



### \* La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

#### Définition

La TEOM est établie sur la moitié de la valeur locative cadastrale du bien imposé. Toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie l'est aussi à la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères. Elle s'applique au contribuable propriétaire mais également à l'usufruitier du bien.

Si le bien imposé à la TEOM est loué, le propriétaire peut en récupérer le montant dans les charges locatives. La TEOM étant une recette fiscale non affectée, il ne peut y avoir de lien direct entre son montant et le coût d'un service particulier. En conséquence, le fait de ne pas utiliser le service, notamment parce que le logement en cause est vacant, ne donne pas droit à un dégrèvement total ou partiel de la taxe.

#### Un taux constant

Le taux de T.E.O.M. a été diminué de 10.9 % à 10.7 % en 2017. Le produit de la Taxe représente 76.72% des recettes de fonctionnement sur l'exercice 2017 avec une **recette totale de 1 517 277 €**. (1 533 825 € en 2016).

### \* La redevance spéciale

Par délibération du 24 mars 2003, la communauté de communes a mis en place une redevance spéciale applicable aux services publics exonérés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, en application de l'article 1521-II du Code Général des Impôts, en vue d'assurer une plus juste répartition des charges de la compétence collecte et traitement entre les producteurs de déchets ménagers et assimilés.

Dans la poursuite de cette démarche, la redevance spéciale a été étendue :

\*en 2004, aux terrains de camping ou aménagés pour le stationnement des caravanes, en application de l'article L. 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*en 2011 aux professionnels produisant plus de 1 400 litres de déchets.

### **Le prix de la tonne incinérable a été maintenu à 252€ en 2017.**

Le produit total de la redevance spéciale s'élève à **124 198.67€**. Soit une diminution de 2 466.29 (+1.40 % par rapport à 2016).

Le lycée Paul Sérusier passe désormais par une filière de revalorisation pour ses déchets, sa redevance spéciale a donc baissée de 6 112.73 €, elle passe ainsi de 8 366.08 € en 2016 à 2 253.35 € en 2017.

L'entreprise Synutra paye depuis le 1<sup>er</sup> janvier la redevance spéciale pour 2 129.40 €.

#### **\* Participation Eco-Emballages**

La société Eco-Emballages soutient les collectivités dans leur programme de collecte sélective en leur reversant la taxe perçue auprès des producteurs d'emballages.

Les aides portent sur les tonnes de produits triés et sur les actions de communication éventuellement mises en place.

La société Ecotri reverse par ailleurs à la communauté les produits de la revente des JMR ménagers (journaux, magazines recyclables) et EMR (emballages ménagers recyclables).

En 2017, les soutiens d'Eco-Emballages (liquidatif compris) s'élèvent à **202 907 €** contre 191 229.49 € en 2016 et 163 757.68 € en 2015.

Les aides de l'éco organisme Ecofolio versées pour la valorisation des papiers graphiques s'élèvent comme en 2016 à **16 316 €**.

#### **\* Vente des produits de la collecte sélective**

La vente des matériaux baisse de 2.91% en 2017 par rapport à 2016 et de 7.82% par rapport à 2015. Nous pouvons constater que cette baisse ne se répercute pas sur tous les matériaux. La vente du papier-carton est en progression de 18.73 %.

A contrario, les recettes du plastique sont en baisse de 49.66 % et celles de l'acier de 73.44%.

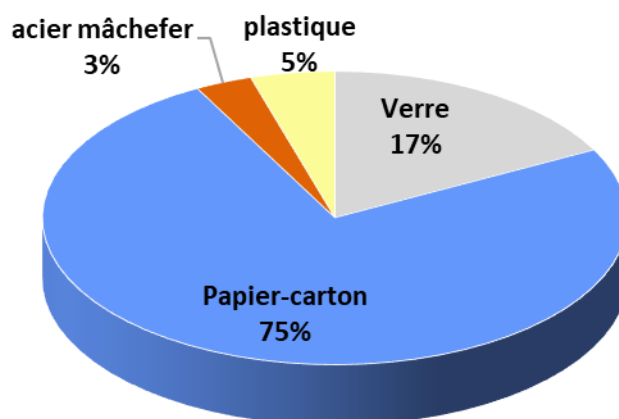
En 2017, il n'y a pas eu de reprise d'aluminium.

Les produits mentionnés ci-dessous correspondent aux produits réels relatifs à 2017 encaissés sur plusieurs exercices.

Montant des ventes de matériaux	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	103 415 €	86 071 €	84 461 €	98 320 €	93 349.78 €	90 629.11 €
<b>Verre</b>	12 167 €	12 243 €	13 070 €	14 730 €	15 729 €	<b>15 715.79 €</b>
<b>Aluminium</b>	1 835 €	1 026 €	1 083 €	2 271 €	1 262 €	-
<b>Papier-Carton</b>	52 133 €	44 233 €	46 914 €	56 166 €	57 136 €	<b>67 766.62 €</b>
<b>Acier CS + Mâchefer</b>	16 047 €	10 156 €	7 739 €	9 179 €	10 715.78 €	<b>2 845.92 €</b>
<b>Plastique</b>	21 233 €	18 413 €	15 647 €	15 881 €	8 395 €	<b>4 225.74 €</b>
<b>Brique alim.</b>				93 €	112 €	<b>75.04 €</b>

Reprise des matériaux issus de la collecte	Verre	Papier	Carton	Acier issu des mâchefer s	Acier issu du tri	Plastique	Brique alim.
Nombre de tonnes	669.97	386.24	305.488	15.372	12.824	112.83	7.504
Prix T.T.C. à la tonne	Entre 23.50€ et 23.31 €	Entre 82.82€ et 85.40 €	Entre 106.19 € et 105.59 €	60 €	150 €	Entre 40.30€ et 48.36€	0.765
Montant de la reprise 2017	15 715.79	32 316.59	35 450.03€	922.32 €	1 923. 60 €	4 225.74 €	75.04 €

**CA 2017 - REPARTITION DES RECETTES ISSUES DE LA VENTE DES PRODUITS DE LA COLLECTE SELECTIVE**



**Les recettes d'investissement** comprennent le F.C.T.V.A. (673 €), le solde d'exécution reporté de 2016 (323 503 €), le résultat de fonctionnement capitalisé de 2016 (325 253 €) et les opérations comptables dont les amortissements (56 706 €).

## SYNTHESE FINANCIERE :

Les résultats 2017 sont les suivants :

Fonctionnement	Alloué 2017	Reports 2016	Op. d'ordre	Op. réelles	Total réalisé
Dépenses	2 145 346, 00 €		56 706, 73 €	2 053 772, 71 €	2 110 479, 44 €
Recettes	2 145 346, 00 €	257 730, 00 €	-	1 977 676, 10 €	2 235 406, 10 €
				<b>-76 096, 61 €</b>	
Résultat exceptionnel (produits exceptionnel – charges exceptionnelles)				- 590, 00€	
Epargne brute ou capacité d'autofinancement brute				-75 506, 61 €	
<b>Excédent de fonctionnement 2017</b>					<b>124 926, 66 €</b>

Investissement	Alloué 2017	Reports 2016	Op. d'ordre	Op. réelles	Total réalisé
Dépenses	728 460, 14 €		-	42 349, 89 €	42 349, 89 €
Recettes	728 460, 14 €	648 756, 53 €	56 706, 73 €	673, 20 €	706 136, 46 €
<b>Solde de la section d'investissement</b>					<b>663 786, 57 €</b>
Solde des restes à réaliser					- 60 620, 59 €
Solde de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser					603 165, 98 €

Les opérations d'ordre correspondent aux amortissements.

Le budget de collecte des ordures ménagères enregistre un résultat positif de 789 K€.

L'excédent de fonctionnement de 125 K€ couvre l'épargne brute de -75 K€, mais cet excédent est en baisse de plus de 50 % par rapport à 2016. On risque donc d'avoir un résultat négatif au compte administratif à partir de 2019.